

"Donc il y a là un peuple de 4,200,000 pour citer encore M. Larned, non seulement tout près de nous, mais avec des entrelacements de territoire et de voies de communications tels que l'unité géographique des deux pays est plus évidente que leur séparation politique."

Nécessairement, les transactions commerciales de deux pays ainsi placés, doivent, sous toutes circonstances, être considérables. Pour l'année 1870, elles se sont élevées à soixante-et-un millions de dollars, excédant considérablement celui des années précédentes, à l'exception de 1866, dernière année du traité de réciprocité, alors que le montant fut à peu près le même.

Mais ce commerce trans-continental devrait être beaucoup plus considérable et augmenter beaucoup plus vite qu'il a fait. Il devrait aussi être beaucoup plus également divisé entre les deux pays. Les importations du Canada pour 1870 ont été d'environ \$70,000,000 et ses exportations de \$56,000,000 en or. Sur ces transactions les statistiques canadiennes prouvent que moins de 35 par 100 des achats du Canada ont été faits aux États-Unis, tandis qu'il a vendu 51 par 100 de ses exportations.

Si l'on prend les rapports du département du trésor américain, on trouve que les importations du Canada aux États-Unis ont été de \$39,000,000, tandis que les exportations des États-Unis au Canada n'ont atteint que \$21,500,000. En déduisant pour les réexportations des derniers \$4,000,000 et des premiers \$2,000,000, nous avons une balance de près de \$20,000,000 contre les États-Unis dans ses échanges de produits avec le Canada.

L'état actuel de nos relations commerciales avec nos voisins du Canada ne peut être mieux décrit que dans le langage officiel de M. Larned, quand il dit :—

"Dans l'état actuel, les deux pays sont dans ce qu'on pourrait appeler une guerre commerciale l'un à l'égard de l'autre, repoussant et décourageant à l'envie les transactions et l'échange des industries qui serait si naturel, vu leur voisinage. Sous le traité de réciprocité, il y avait un excès considérable de libéralité de la part des États-Unis, et le tarif canadien devint de jour en jour moins libéral et moins réciproque. Après l'abrogation du traité, les conditions furent renversées, et il faut avouer que les barrières s'élevèrent plutôt du côté canadien que du côté américain, jusqu'à l'adoption du tarif de représailles du mois d'avril 1870. Maintenant, cependant, des deux côtés, la liberté du commerce est à peu près également restreinte, et l'état de répulsion commerciale entre deux pays dont les intérêts sont si intimement liés, est probablement aussi bien ajusté que possible. Personne ne peut s'arrêter à cet état de choses sans avouer que c'est une très sérieuse dislocation qui fait un tort considérable à l'énergie industrielle du continent américain."

Qui que ce soit qui est responsable de cet état de choses, les hommes d'affaires des États-Unis ne le sont assurément pas.

La convention commerciale de Détroit fut réunie expressément pour considérer les relations commerciales du Canada et des États-Unis. Le traité de réciprocité était alors en force, mais notre gouvernement avait averti l'Angleterre qu'il désirait y mettre un terme.

La convention adopta unanimement une résolution approuvant la conduite du gouvernement, non pas que tous ses membres admissent l'exactitude de tout ce qui avait été dit contre le traité, mais parce que l'expérience de dix ou onze années d'épreuve qu'il avait eues avaient révélées certains défauts. La position relative des deux parties avait aussi grandement changé, et tout le monde admit que le moment d'une révision était arrivé.

Le traité fut reconnu imparfait, mais on ne peut dire qu'il avait échoué puisque le commerce international s'était élevé d'une moyenne de vingt millions à une moyenne de cinquante millions par année.

La convention de Détroit était donc en faveur des principes de la réciprocité, bien qu'elle ne fût pas satisfaite du prétendu traité de réciprocité. C'est pourquoi, avec une égale unanimité, elle adopta une seconde résolution requérant respectueusement "le président des États-Unis d'entrer en négociations avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, en vue de la conclusion d'un traité entre les deux pays pour la liberté mutuelle des transactions entre les États-Unis

et les diverses provinces de l'Amérique Britannique du Nord, y compris la Colombie Britannique, la colonie de Selkirk et l'île de Vancouver, basé sur des principes justes et équitables pour toutes les parties, en ayant égard à l'état financier actuel des États-Unis, devant aussi inclure la libre navigation du St. Laurent et des autres rivières de l'Amérique Britannique du Nord, avec telle amélioration des rivières et des canaux qui les rende suffisants pour le commerce de l'Ouest."

On peut remarquer en passant que ce fut sur proposition d'un délégué de Philadelphie, maintenant président de la chambre nationale de commerce, qu'un amendement fut introduit dans la résolution—la phrase qui a rapport à la condition financière actuelle des États-Unis—ce qui lui assura le vote unanime des délégués.

Relativement à cette décision de la convention de Détroit, le *Hunt's Merchants Magazine* disait : "Que c'était un pas dans la bonne voie qui, s'il était continué, mènerait à l'adoption et à la perpétuité d'une politique commerciale libérale."

Malheureusement, ce pas ne fut suivi d'aucun autre. Les considérations politiques prirent les devants sur les raisons commerciales, et depuis cinq ans nos relations d'affaires avec nos plus proches voisins—avec un peuple qui parle la même langue, qui emploie le même système monétaire que nous, et dont les institutions politiques ressemblent si fort aux nôtres, malgré quelques apparences contraires à la surface, ont été négligées et mises en péril, jusqu'à ce qu'en fin elles prirent le caractère d'une "guerre commerciale."

En vue de cet état de choses, le conseil a résolu de permettre aux représentants accrédités du commerce des deux pays de se réunir, de conférer, et de demander à la chambre nationale de commerce de faire connaître son opinion sur le devoir de notre gouvernement sous ces circonstances.

La convention n'hésiterait pas sans doute à réaffirmer les résolutions de Détroit; mais cela ne suffirait pas. La chambre doit offrir quelque chose de plus spécifique et de plus défini, un plan suggéré par l'expérience des deux pays durant les seize dernières années, adéquate aussi à leurs besoins actuels.

À la conférence de Boston, les propositions suivantes furent soumises verbalement par le président aux délégués de la Puissance. Les voici pour l'information de la chambre et de ses membres :—

10. L'introduction en franchise de tous les articles de manufacture et des produits du Canada aux États-Unis et vice et versa.

20. L'adoption de lois uniformes pour les deux pays pour l'imposition des droits d'importation et pour la taxation intérieure, le montant collecté devant être placé dans un trésor commun et divisé entre les deux gouvernements d'une manière équitable.

30. L'admission de vaisseaux canadiens sur registres américains et à tous les privilèges du commerce des côtes et à l'étranger.

40. L'élargissement par la Puissance de ses canaux et l'amélioration de la navigation du St. Laurent, outre l'aide qu'elle devra accorder pour la construction d'un grand chemin de fer international; les Américains devant avoir les mêmes droits que les Canadiens, et ceux-ci les mêmes droits que les Américains à des ouvrages semblables dans les États-Unis.

On sait que le comité et la chambre ont unanimement adopté cette base de négociations.

LE RECENSEMENT.

Le recensement de la province de Québec pour 1871 vient de recevoir un premier coup qui ne manquera pas de confirmer tout ce que la presse a dit de son inexactitude. La ville de St. Jean, persuadée que sa population est beaucoup plus considérable que ne la représentaient les calculs des énumérateurs, a voulu en faire elle-même l'état exact.

Une réunion préliminaire eut lieu chez le maire à laquelle il fut décidé de prier le conseil de ville d'ordonner une nouvelle énumération. Les premiers citoyens offrirent de s'en charger.

Le conseil acquiesça volontier à la demande.

La ville fut partagée en petites sections, afin qu'un seul homme put facilement les parcourir en un seul et même jour.

Le 8 de décembre, les énumérateurs se mirent à l'œuvre. A minuit leurs travaux étaient terminés.

Le recensement officiel donnait une population de 3022 âmes, tandis que le second la portait à 3547, différence de 525, c'est à dire d'un sixième! . . .

Si l'erreur a été partout à proportion, il n'est pas étonnant que nulle part les hommes en état d'être bien informés n'aient été satisfaits.

Les calculs officiels vont être mis à une autre épreuve plus décisive que toutes les autres.

Dans l'une de ces dernières séances, le conseil de ville de Montréal a décidé de prendre des mesures pour recommencer le recensement de cette cité.

L'époque est extrêmement favorable pour en garantir l'exactitude. Dans la saison d'hiver, on ne voit guère d'étrangers, et l'on peut regarder à bon droit ceux qui s'y trouvent comme faisant partie de sa population sédentaire.

Nous félicitons le conseil de ville d'avoir pris une mesure aussi décisive, et l'engageons à mettre sans retard en œuvre son excellente résolution.

Il est seulement regrettable que la législature dont la session vient de finir, n'ait pas ordonné un nouveau recensement pour toute la province. Nous aurons eu alors une base certaine de calculs qui manque entièrement aujourd'hui.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

Il suffit de référer le lecteur au rapport de l'assemblée générale annuelle de la Banque Jacques-Cartier, sans entrer dans de grands commentaires. Le rapport présenté par les directeurs se recommande par sa clarté, sa concision et sa franchise.

Les opérations de l'année qui vient de s'écouler ont été prospères, et ont permis au bureau de déclarer un dividende de 8 p. 100 par année, tout en portant une somme respectable au compte du fonds de réserve.

La crise financière du mois de septembre a donné l'idée de doubler le capital de la banque afin de répondre aux besoins du commerce. Cette suggestion a été adoptée à l'unanimité.

Les directeurs sortant de charge ont été réélus, ainsi que M. Trudeau comme président, M. C. S. Rodier, jr., comme secrétaire. La Banque Jacques Cartier est une de nos plus solides institutions, et son habile baissier, M. H. Cotté n'a pas peu contribué à lui assurer la position dont elle jouit aujourd'hui.

COMMERCE DE CHAUSSURES.

Les fabricants de chaussures de cette ville convoqués en assemblée générale la semaine dernière pour discuter l'opportunité de hausser le prix actuel des chaussures, ont décidé qu'en vue de la hausse du cuir et de la main d'œuvre une augmentation de dix pour cent sur le prix actuel serait établi prochainement.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la manière libérale avec laquelle les fabricants de chaussures ont traité cette question d'une augmentation sur le produit de leur industrie et d'en donner avis au commerce. Cette démarche de leur part prouve en faveur de leur intelligence des affaires et de l'importance de ce commerce, qui a pris un développement extraordinaire en ce pays. Les fabricants du Canada ont réussi à accaparer le commerce des provinces maritimes qui, avant la confédération était presque